

Le 19 octobre 2022,

Mémoire de art. 53-54 transmis au ministère de l'Environnement et de la  
Lutte contre les changements climatiques

Transmis par courriel à : [ConsultationFonderieHorne@environnement.gouv.qc.ca](mailto:ConsultationFonderieHorne@environnement.gouv.qc.ca)

## Pourquoi marchez-vous ?



marche 23 septembre 2022, R-N 1

Le document audio-visuel qui vous est offert rassemble les points de vue de quatorze personnes venues marcher le 23 septembre dernier pour exprimer leur désaccord envers le plan d'action déposé par Glencore pour obtenir un renouvellement d'autorisation ministérielle d'exploitation de la Fonderie Horne.

Quatorze marcheuses, marcheurs, provenant de divers horizons dont la majorité m'étaient inconnus. J'étais curieuse d'entendre leurs motivations à se joindre à cette marche ou en d'autres termes, les raisons justifiant leur désaccord.

Ces personnes ont accepté de s'exprimer devant ma caméra afin que je puisse vous présenter ce mémoire - vidéo. Les témoignages, les récits, les peines qui m'ont été racontés par ces marcheurs ont alimenté l'indignation qui m'habite envers le manque de considération dont cette multinationale fait preuve depuis plusieurs années à l'égard des résidents de Rouyn-Noranda. Cette grande indignation ainsi qu'un fort sentiment de solidarité envers mes concitoyennes et concitoyens ont renforcé ma volonté d'exiger davantage que le plan d'action proposé par Glencore.

Cette marche nommée *Ensemble pour le 3 NG/M3* a rassemblé plus de 900 personnes. Comme tous ces marcheurs, marcheuses, qui m'ont accompagné le 23 septembre dernier, j'exige le respect de la norme pour l'arsenic et tous les autres métaux sans exemption, ni exception ou délai supplémentaire. Je vous demande de faire respecter dès maintenant les normes en vigueur au Québec. Je vous demande de respecter notre intégrité physique, morale ainsi que notre sécurité environnementale.



marche 23 septembre 2022, R-N 2